



LES CATÉGORIES EN BREF

CATÉGORIE		DESCRIPTION	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Athlète	Niveau international	Tout athlète qui participe, dans un sport individuel ou collectif, à des compétitions et qui a su se démarquer par ses performances sur le plan international.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Athlète breveté par Sport Canada et/ou ayant représenté le Canada lors d'une compétition internationale (même si l'athlète n'est pas membre de l'équipe nationale) ✓ Avoir un lieu de résidence permanent dans la région Estrie-05 depuis au moins un an. ✓ Est exclu l'athlète ayant quitté la région Estrie-05 depuis plus d'un an pour des raisons autres que l'entraînement ou les études.
	Niveau canadien	Dans un sport individuel ou collectif, tout athlète qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux Olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux para panaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Athlète membre de l'Équipe du Québec et/ou identifié Élite ou Relève par le gouvernement du Québec. ✓ Avoir un lieu de résidence permanente dans la région Estrie-05 depuis au moins un an. ✓ Est exclu l'athlète ayant quitté la région Estrie-05 depuis plus d'un an pour des raisons autres que l'entraînement ou les études. ✓ Est exclu l'athlète membre de l'équipe canadienne et/ou breveté par Sport Canada.
	Sport individuel niveau québécois	Tout athlète qui participe, dans un sport individuel, à des compétitions et qui a su se démarquer par ses performances sur le plan régional et/ou provincial et occasionnellement de niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être âgé de 18 ans ou moins. Dans le cas d'un athlète évoluant au sein des <i>Olympiques spéciaux du Québec</i>, être âgé de 21 ans et moins. ✓ Avoir un lieu de résidence permanent dans la région Estrie-05 depuis au moins un an. ✓ Est exclu l'athlète ayant quitté la région Estrie-05 depuis plus d'un an pour des raisons autres que l'entraînement ou les études. ✓ Est exclu, l'athlète : <ul style="list-style-type: none"> · membre de l'équipe canadienne et/ou breveté par Sport Canada; · membre de l'Équipe du Québec et/ou identifié Élite ou Relève par le gouvernement du Québec.
	Sport collectif niveau québécois	Tout athlète qui participe, dans un sport collectif, à des compétitions et qui a su se démarquer par ses performances sur le plan régional et/ou provincial et occasionnellement de niveau national	
Équipe	Excellence	Groupe d'athlètes (2 personnes et plus), évoluant dans un sport collectif ou individuel, qui a la possibilité de participer à des compétitions menant à un résultat cumulé de groupe sur le plan national ou international.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe doit être composée d'au moins 50 % d'athlètes estriens et qui évoluent pour un club sportif du territoire Estrie-05. ✓ Tous les membres de l'équipe doivent compétitionner dans une même catégorie et dans la même épreuve.
	Niveau provincial	Groupe d'athlètes (2 personnes et plus), évoluant dans un sport collectif ou individuel, qui a la possibilité de participer à des compétitions menant à un résultat cumulé de groupe sur le plan régional et/ou provincial.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe doit être composée d'au moins 50 % d'athlètes estriens et qui évoluent pour un club sportif du territoire Estrie-05. ✓ Tous les membres de l'équipe doivent compétitionner dans une même catégorie et dans la même épreuve.
Entraîneur	Excellence	Personne reconnue pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement et dont les athlètes ont atteint le niveau national et/ou international dans un sport individuel ou collectif.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entraîneur actif au sein d'un club sportif de la région Estrie-05 ou ayant un lieu de résidence permanent dans la région Estrie-05.
	Niveau provincial	Personne reconnue pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement et dont les athlètes ont atteint le niveau régional et/ou provincial, dans un sport individuel ou collectif.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entraîneur actif au sein d'un club sportif de la région Estrie-05 ou ayant un lieu de résidence permanent dans la région Estrie-05.
Officiel	Personne reconnue pour sa compétence et sa disponibilité dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Officiel actif au sein d'une (des) structure(s) sportive(s) de la région Estrie-05 ou ayant un lieu de résidence permanent dans la région Estrie-05. 	
Bénévole	Personne reconnue pour sa contribution volontaire exceptionnelle dans la promotion et le développement de son sport.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bénévole actif au sein d'une (des) structure(s) sportive(s) de la région Estrie-05 ou ayant un lieu de résidence permanent dans la région Estrie-05. ✓ Les entraîneurs et les officiels bénévoles ne sont pas admissibles pour cette catégorie. 	
Manifestation sportive	Événement unisport de niveau régional, provincial, national ou international, qui a permis le développement du sport par la qualité de l'organisation et les retombées engendrées.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Événement sanctionné et réalisé sur le territoire Estrie-05. 	
Organisme sportif	Tout organisme unisport fédéré (club ou association régionale), œuvrant sur le territoire de l'Estrie-05, qui a permis le développement de son sport en région par la qualité de son organisation, de ses programmes et de ses ressources humaines.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisme sportif incorporé, dûment enregistré au registre des entreprises (ministère du Revenu) et domicilié sur le territoire Estrie-05. 	

LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE POUR TOUTES LES CATÉGORIES EST DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018 AU 30 NOVEMBRE 2019. VEUILLEZ INDIQUER LES PERFORMANCES À VENIR DANS LE FORMULAIRE COURT.